

Commune :  
MANA (306)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 653 P  
Document vérifié et numéroté le 02/03/2018  
A PTGC de Cayenne  
Par MBOUNGOU Vanessa  
Technicienne géomètre  
Signé

Pôle de topographie et de gestion cadastrale  
Rue Carlos Finlay  
97300 Cayenne  
Téléphone : 05 94 28 99 57  
ptgc.guyane@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous signes (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ..... par ..... géomètre à .....  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente 6463.  
A ..... , le .....

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc... ).  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Section : AZ  
Feuille(s) : 000 AZ 01  
Qualité du plan : Plan non régulier  
Echelle d'origine : 1/10000  
Echelle d'édition : 1/5000  
Date de l'édition : 02/03/2018  
Support numérique : .....

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par Habib OUEDRAOGO (2)  
Réf. : Habib OUEDRAOGO  
Le 13/02/2018

